



Tarif 2018

(Taxe de séjour et TVA incluses)

Taxes de cabane (nuit + jour)

	<u><i>gardienné *</i></u> (Été)	<u><i>gardienné*</i></u> (Hiver)
<u>Taxes de nuit :</u>		
A. Membres du CAS Moléson : adultes et conjoints	13.00	15.00
B. Membres du CAS :		
a. jeunes dès 16 ans, adultes et conjoints	17.00	19.00
b. jeunes de 6 à 16 ans	10.00	12.00
C. Non membres du CAS :		
a. jeunes dès 16 ans et adultes	23.00	25.00
b. jeunes de 6 à 16 ans	13.00	15.00
D. Guides et moniteurs en course officielle	11.00	13.00

Le thé de marche est compris dans les taxes de nuit.

F. Chalet non-gardienné (uniquement pour membre majeur du CAS Moléson et doit être présent sur place). Pas de location à des tiers.

Groupe jusqu'à 10 personnes, forfait	130.00	+20.00 hiver
Groupe 11 à 20 personnes tarif normal mais maximum 240.00		+40.00 hiver
Groupe 21 à 30 personnes tarif normal mais maximum 340.00		+60.00 hiver

Taxes de jour :

Membres	4.00	6.00
Non membres	6.00	8.00
Participants à un camp jeunesse officiel	-.--	2.00

*N. B. En cas de gardiennage, pas d'utilisation personnelle de la cuisine !